

## LE MARAIS DE LA PERROCHE, ESPACE NATUREL SENSIBLE DU DÉPARTEMENT UN PARTENARIAT COLLECTIVITÉS / ÉLEVEUR RÉUSSI



Marais de la Perroche

© F. SAINTHILLIER-CREN

Le marais de La Perroche, zone humide d'une centaine d'hectares, se situe sur la côte ouest de la commune de Dolus-d'Oléron. Il est traversé par une piste cyclable très fréquentée en été, reliant le village de Dolus à la baie de la Perroche.

Les marais de la côte ouest de l'île d'Oléron font partie des plus vieux marais littoraux connus de la façade atlantique française (*Symbiose Environnement et AI 2014-2016*).

Comme les autres marais doux arrière-littoraux présents sur la côte ouest de l'île d'Oléron, il est issu de la fermeture, au Néolithique, d'un ancien golfe par les sédiments sableux marins. Il a alors évolué vers une lagune d'eau saumâtre, puis un étang d'eau douce avant d'être comblé par les sédiments et la décomposition de la végétation tout en conservant un étroit lien avec l'océan par un étroit exutoire.

Le marais de La Perroche assure une continuité écologique majeure sur l'île d'Oléron, reliant le cordon dunaire de la côte ouest et le marais d'Arceau situé sur la côte est, *via* les bois de Michelot, d'Anga et des Chênes.

Majoritairement constitués de prairies humides, les habitats naturels sont en réalité diversifiés en fonction du degré d'humidité et de fermeture du milieu. Ainsi, phragmitaie, saussaie marécageuse et frênaie s'imbriquent avec une importante variété de prairies humides propices à une flore et une faune remarquable.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier une grande richesse spécifique : six espèces de reptiles dont la Coronelle girondine et l'Orvet fragile, cinq espèces d'amphibiens dont le Triton palmé, le Triton marbré et la Rainette méridionale, une dizaine d'espèces d'orthoptère dont cinq patrimoniales comme le Grillon des marais, une quinzaine d'espèces d'odonate dont trois patrimoniales comme la Leste à grands stigmas, mais aussi de nombreuses espèces oiseaux des zones humides comme le Busard des roseaux, le Vanneau huppé, la Cisticole des joncs et même la Cigogne blanche.

### UN DEGRÉ D'HUMIDITÉ VARIABLE MAINTENU PAR UNE GESTION EFFICIENTE

Ce marais est géré avec des niveaux d'eau permettant le maintien de zones inondées en hiver, puis l'assèchement naturel dès le printemps. Cette gestion est adaptée à la conservation des milieux hygromorphes et favorable à l'accueil des limicoles ainsi qu'au développement des amphibiens. En fonction du microrelief et de la nature du sol, le degré d'humidité varie d'une parcelle à l'autre. Ces nuances conditionnent et expliquent l'épanouissement d'une flore hygrophile et l'existence de milieux particuliers (jonçaille, frênaie, saulaie, mégaphorbiaie...).

Le marais de la Perroche est fractionné par un grand linéaire de fossés long d'une dizaine de kilomètres. Les niveaux d'eau sont gérés par l'Association syndicale de propriétaires constituée d'office (ASCO) du marais de la Perroche regroupant près de 200 propriétaires, un seul ouvrage « La Baroquine » permet au marais d'être isolé de la mer.

Ce marais, historiquement géré pour l'activité pastorale, est affecté par les effets de la déprise agricole et certains espaces ouverts se ferment par le développement d'une végétation arbustive et ligieuse.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME, UNE ACTION PARTENARIALE

Conscient de ces enjeux écologiques et paysagers, depuis les années 1980, le Conseil départemental de la Charente-Maritime intervient sur le marais de la Perroche au titre de sa politique des « Espaces naturels sensibles » afin de restaurer, de préserver le patrimoine écologique et paysager et de valoriser les sites auprès du public dans la mesure de leur sensibilité.

Ainsi, en partenariat avec les communes, le Conseil départemental réalise-t-il des opérations foncières par voie de préemption ou par voie amiable afin de permettre une gestion optimale des espaces naturels sensibles.

La gestion de tels espaces s'appuie sur de multiples partenariats.

D'abord, celui du Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes (CREN) qui, à la demande du Département, intervient dans la mise en œuvre et l'animation de la gestion agricole des habitats naturels. Le CREN apporte son expertise technique concernant la gestion pastorale, les travaux de restauration et participe au processus d'attribution des terrains ouverts à une gestion agricole.

Ensuite, la gestion est confiée, par convention, à des agriculteurs moyennant une redevance annuelle établie sur la base du montant des fermages départementaux, pour une durée de trois à six ans.

Des liens étroits se sont également développés avec la Communauté de communes de l'île d'Oléron tant à propos de la gestion des espaces naturels qu'au sujet du développement d'une agriculture durable sur les espaces naturels.

Aussi, depuis 2013, la Communauté de communes de l'île d'Oléron, le Conservatoire du littoral, le CREN, le Conseil départemental de la Charente-Maritime ainsi que les communes concernées et les représentants du monde agricole oléronais (Chambre d'agriculture, association agricole, SAFER) se concertent au sujet du foncier agricole. Un rendez-vous annuel est ainsi fixé afin de mutualiser les attributions de terrains pour une mise en gestion par des professionnels agricoles.

ÎLE D'OLÉRON  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

la  
Charente  
Maritime

Conservatoire  
du littoral

CREN  
Poitou-Charentes

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHARENTE-MARITIME  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME

### UNE OPPORTUNITÉ D'ACQUISITION FAVORABLE À L'INSTALLATION D'UN AGRICULTEUR

En 2016, une vente amiable permet au Département d'acquérir un ensemble foncier de près de 36 hectares sur le marais de la Perroche. L'unité foncière présente l'intérêt d'être très peu morcelée, d'être composée d'un ensemble de prairies au gradient d'humidité variable ainsi que de boisements humides (frênaies) formant une unité paysagère particulièrement originale du fait de sa diversité (mosaïque de milieux) et disposant, en outre, d'un hangar.

Cette opportunité foncière, rare sur l'île d'Oléron, est propice à l'installation d'une exploitation agricole.

Aussi, le Conseil départemental de la Charente-Maritime, en partenariat avec la commune de Dolus, la Communauté de communes de l'île d'Oléron et le Conservatoire du littoral, tous propriétaires de prairies, regroupent-ils 80 hectares de prairies et lancent-ils un appel à projet pastoral en privilégiant les projets locaux d'installation ou de confortation d'installation. Il comprend un cahier des charges, avec des engagements environnementaux à respecter :

- conservation de la prairie naturelle : absence de retournement ;
- absence de fertilisation chimique ;
- absence de traitements phytosanitaires ;
- pas de pâturage hivernal ;
- pratique du pâturage tournant, un calendrier de pâturage pourra être imposé ;
- pratique d'un pâturage équilibré (absence de sous ou sur-pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique ;
- pas de construction d'édifices ;
- pas d'affouragement (apport de foin) sans autorisation ;
- pas de modification des éléments paysagers (fossés, talus, haies...).

## LA RECONQUÊTE D'UN MARAIS EN FRICHE

Lors de l'acquisition, le marais étant abandonné depuis plusieurs années, les zones prairiales s'étaient fortement fermées et étaient devenues inaccessibles. L'intérêt écologique du site s'en est trouvé amoindri.

Aussi, préalablement à l'appel à projet pastoral, le Département engage des travaux de restauration des prairies dès l'été 2016.

Le broyage de zones enfrichées, l'élagage, la suppression de déchets, la pose de clôture, l'export des plantes exotiques envahissantes et la protection de mares sont ainsi réalisés.

L'équipe technique du service des espaces naturels sensibles du Département, spécialisée dans les actions de restauration de milieu naturel, réalise ces travaux.

La prévision et le suivi de travaux sont assurés par le CREN, lors de périodes d'interventions favorables (fin d'été et automne).

### En chiffre :

- 1,5 kilomètre de clôture posée ;
- 60 m<sup>3</sup> de déchets exportés ;
- 2,5 hectares de ronciers et de friche à pruneliers ré-ouverts ;
- 10 ha de prairie humide restaurée ;
- 4 hectares de boisements humides préservés ;
- 700 mètres de haies préservées
- 7 mares restaurées ;
- 55 brebis et leurs agneaux, 15 agnelles et un bélier au pâturage.

## DES BREBIS SOLOGNOTES SUR OLÉRON



L'appel à projet a permis l'installation d'une jeune agricultrice, hors-cadre familial.

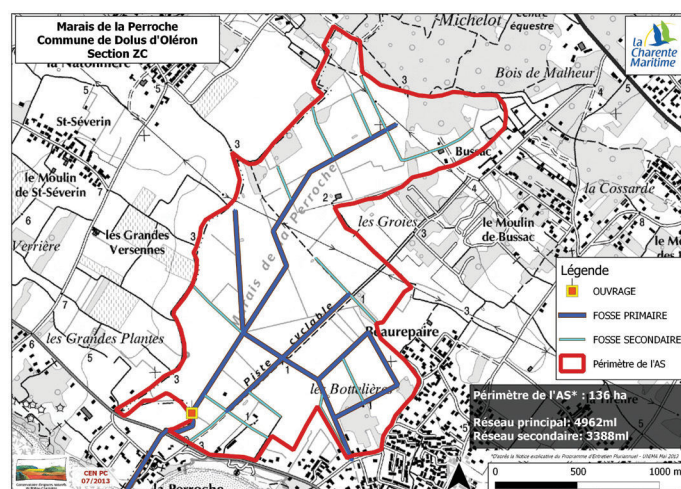
L'agricultrice, Émilie Mariot, s'est installée en ovin allaitant avec des brebis Solognotes. Cette espèce rustique, quasiment disparue, est particulièrement adaptée au pâturage en espace naturel, notamment en zone humide et milieux pauvres. Les Solognotes ont une facilité d'agnelage. Capables de pâturer sur un sol humide, elles sont friandes de végétation ligneuse (ronces, écorce et buissons divers).

Pendant la belle saison, le marais de la Perroche est pâturé suivant la technique du pâturage tournant. L'agricultrice sépare son troupeau en plusieurs « lots » et utilise des filets mobiles qu'elle déplace régulièrement suivant la nature des milieux et le type de végétation présent.

En hiver, le marais est inondé, le pâturage sur la zone humide est rendu impossible. L'éleveuse mène ses brebis sur des prairies « de terre haute » ou dans les vignes d'un viticulteur partenaire.

Hormis une attaque de chien sur le troupeau, la première année de pâturage s'est bien déroulée. Le troupeau s'agrandit. La viande sera vendue en caisse en circuit court, permettant de valoriser au mieux les produits oléronais.

## STATUTS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE



Le marais de la Perroche bénéficie de plusieurs inventaires et statuts de protection :

ZNIEFF I - marais de la Perroche - ZNIEFF 540003118

ZNIEFF II - marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron - ZNIEFF 540007610

ZSC - marais de la Seudre - FR5400432

ZPS - marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron - FR5412020

### Fanny SAINTHILLIER

CHARGÉE DE MISSION TERRITORIALE

CONSERVATOIRE RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS DE POITOU-CHARENTES

Tél. 05 46 84 72 09

Courriel : [sainthillier@cren-poitou-charentes.org](mailto:sainthillier@cren-poitou-charentes.org)

### Blandine GAITÉE

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

RESPONSABLE ÉQUIPE D'INTERVENTION ENS

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MOBILITÉ

Tél. 05 46 83 63 30

Courriel : [blandine.gaitee@charente-maritime.fr](mailto:blandine.gaitee@charente-maritime.fr)

### L'AGNEAU D'OLÉRON

Emilie MARIOT

Tél. 06 88 67 68 90

### Bibliographie :

*Symbiose Environnement/OBIOS/CALIDRIS/Jean SERIOT-2014-2016 - Définition des enjeux écologiques de Espaces naturels sensibles de l'île d'Oléron-Ouest, vol.3 - Conseil départemental de la Charente-Maritime*